

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 juillet 2019 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2019-0046 209, rue Académie, lot 4 514 088 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation de la maison existante avec une marge avant de 3,75 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-561.

DM2019-0047 2, rue Loiselle, futurs lots « A » et « B », lot 3 245 909 du cadastre du Québec

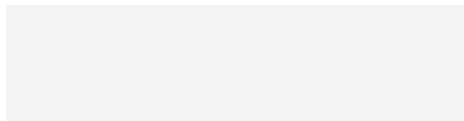
Autoriser le remplacement du lot 3 245 909 afin de créer deux nouveaux lots avec les dimensions dérogoires suivantes :

- le lot vacant « A » avec une largeur frontale minimale de 17,5 mètres, une profondeur de 23 mètres ainsi qu'une superficie de 432 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une largeur frontale minimale de 18 mètres, une profondeur de 30 mètres et une superficie de 500 mètres carrés pour les habitations bifamiliales isolées dans la zone H-718;
- le lot « B », pour la maison existante, avec une profondeur minimale de 17 mètres ainsi qu'une superficie de 442 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie de 500 mètres carrés pour les habitations unifamiliales isolées dans la zone H-718.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 juin 2019.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe